



4 avril 2011 #72
La CPI semaine après semaine



Situation en République du Kenya

La République du Kenya a ratifié le Statut de Rome le 15 mars 2005, devenant ainsi un Etat partie. Le 6 novembre 2009, suite à une lettre du Procureur l'informant de son intention de demander l'autorisation d'ouvrir une enquête *proprio motu*, la Présidence de la CPI a rendu une décision assignant la situation en République du Kenya à la Chambre préliminaire II. Le 26 novembre 2009, le Procureur a demandé à la Chambre préliminaire II l'autorisation d'enquêter sur cette situation relativement aux violences postélectorales de 2007-2008. Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête. Le 8 mars 2011, la Chambre préliminaire II a délivré, à la majorité, des citations à comparaître devant la Cour contre six citoyens kenyans. Les audiences de première comparution sont programmées les 7 et 8 avril 2011.

Affaire Ruto, Kosgey et Sang

Informations pratiques sur la première comparution de William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang le 7 avril 2011

L'audience de comparution initiale de William Samoei Ruto, de Henry Kiprono Kosgey et de Joshua Arap Sang est programmée le jeudi 7 avril 2011, à 9h30 (heure locale de La Haye) devant la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale (CPI), dans la salle d'audience I. Cette audience est tenue afin de vérifier l'identité des suspects et de vérifier qu'ils ont été informés des crimes qui leur sont imputés ainsi que des droits que leur reconnaît le Statut de Rome, traité fondateur de la CPI.

Pour les informations mises à jour sur cette affaire, cliquer [ici](#).

Pour consulter l'avis aux médias complet, cliquer [ici](#).

Décisions adoptées entre le 28 mars et le 1^{er} avril 2011

Decision on the Motion by Legal Representative of Victim Applicants to Participate in Initial Appearance Proceedings

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 30 mars 2011

First Decision on Victims' Participation in the Case

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 30 mars 2011

Decision Ensuring the Rights of the Defence for the Purposes of the Initial Appearance Hearing

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 30 mars 2011

Decision Authorizing Photographs and Video Recording at the Initial Appearance Hearing

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 30 mars 2011

Decision Pursuant to Regulation 24(1) of the Regulations of the Court

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 1^{er} avril 2011

Decision Reclassifying a Document and Requesting Information from the Registry with regard to the First Appearance of William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey and Joshua Arap Sang

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 1^{er} avril 2011

Decision on Reclassification of Certain Documents

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 1^{er} avril 2011

Affaire Muthaura, Kenyatta et Ali

Informations pratiques pour la presse concernant la première comparution de Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali, le 8 avril 2011

L'audience de comparution initiale de Francis Kirimi Muthaura, d'Uhuru Muigai Kenyatta et de Mohammed Hussein Ali est programmée le vendredi 8 avril 2011, à 14h30 (heure locale de La Haye) devant la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale (CPI), dans la salle d'audience I. Cette audience est tenue afin de vérifier l'identité des suspects et de vérifier qu'ils ont été informés des crimes qui leur sont imputés ainsi que des droits que leur reconnaît le Statut de Rome, traité fondateur de la CPI.

Pour les informations mises à jour sur cette affaire, cliquer [ici](#).

Pour consulter l'avis aux medias complet, cliquer [ici](#).

Décisions adoptées entre le 28 mars et le 1^{er} avril 2011

First Decision on Victims' Participation in the Case

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 30 mars 2011

Decision Ensuring the Rights of the Defence for the Purposes of the Initial Appearance Hearing

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 30 mars 2011

Decision Authorizing Photographs and Video Recording at the Initial Appearance Hearing

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 30 mars 2011

Decision on the "Prosecution's Application for Leave to Appeal the 'Decision on the Prosecutor's Application for Summonses to Appear for Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta and Mohamed Hussein Ali'"

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 1^{er} avril 2011

Decision Reclassifying Documents and Requesting Information from the Registry with regard to the First Appearance of Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta and Mohammed Hussein Ali

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 1^{er} avril 2011 Issued by Pre-Trial Chamber II on 1 April 2011

Decision on Reclassification of Certain Documents

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 1^{er} avril 2011

Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, et *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga, Mathieu Ngudjolo Chui et Callixte Mbarushimana sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana* doit s'ouvrir le 4 juillet 2011.

Décisions adoptées entre le 28 mars et le 1^{er} avril 2011

Affaire Lubanga Dyilo

Decision on the defence request to reconsider the "Order on numbering of evidence" of 12 May 2010

Rendue par la Chambre de première instance I, le 30 mars 2011

Separate Opinion of Judge René Blattmann to the Decision on the defence request to reconsider the “Order on numbering of evidence” of 12 May 2010

Rendue par la Chambre de première instance I, le 30 mars 2011

Order varying the Decision on the “Quatrième requête de la Défense aux fins de dépôt de documents”

Rendue par la Chambre de première instance I, le 31 mars 2011

Affaire Mbarushimana

Decision on issues relating to disclosure

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 30 mars 2011

Decision on the keywords provided by the Defence for the purpose of selection of potentially privileged material

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 30 mars 2011

Decision requesting observations on the “Defence Request for Interim Release”

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 30 mars 2011

Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de quatre affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun (“Ahmad Harun”) et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (“Ali Kushayb”)* ; *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* ; *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda* ; et *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus*. Quatre mandats d’arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l’encontre de MM. Harun, Kushayb et Al Bashir. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à M. Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Le suspect n’est pas détenu par la CPI. Après l’audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges. Deux autres citations à comparaître ont été délivrées contre M. Banda et M. Jerbo qui ont comparu volontairement devant la Chambre de première instance I le 17 juin 2010 ; l’audience de confirmation des charges s’est tenue le 8 décembre 2010. Le 7 mars 2011, la Chambre préliminaire I a décidé à l’unanimité de confirmer les charges de crimes de guerre à l’encontre d’Abdallah Banda et Saleh Jerbo. Le 16 mars 2011, la Présidence de la CPI a constitué la Chambre de première instance IV et lui a renvoyé cette affaire.

Décisions adoptées entre le 28 mars et le 1^{er} avril 2011

Affaire Banda et Jerbo

Order scheduling a status conference

Rendue par la Chambre de première instance IV, le 30 mars 2011

Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d’audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le [calendrier des audiences](#)

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur notre [chaîne YouTube](#)

Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur [Twitter](#)

Événements

Des députés du Parlement européen en visite à la CPI



De gauche à droite : Mme Marietje Schaake, députée au Parlement européen ; M. Hans-Peter Kaul, second vice-président de la CPI ; Mme Barbara Lochbihler, députée au Parlement européen ; M. Sang-Hyun Song, Président de la CPI ; Mme Frieda Brepoels, députée au Parlement européen et M. Helmut Scholz, député au Parlement européen, au siège de la Cour, à La Haye © ICC-CPI

Le 28 mars 2011, une délégation du groupe des « Amis de la CPI » du Parlement européen s'est rendue à la Cour pénale internationale (CPI), où elle a rencontré tout d'abord le Président, le juge Sang Hyun Song, et le second vice président, le juge Hans Peter Kaul et, plus tard dans la journée, le procureur adjoint, Mme Fatou Bensouda.

Le Président Song a exprimé aux membres de la délégation la profonde reconnaissance de la Cour pour le soutien sans faille que le Parlement européen apporte à celle-ci. Il s'est dit ravi d'apprendre la création du groupe des « Amis de la CPI » au sein du Parlement à la suite de la Conférence de révision du Statut de Rome qui s'est tenue l'année dernière à Kampala (Ouganda).

Au cours des entretiens, les députés du Parlement européen présents, Barbara Lochbihler, Marietje Schaake, Frieda Brepoels et Helmut Scholz, ont souligné le rôle crucial que joue la CPI dans la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves qui touchent l'humanité. Ils ont également insisté sur l'importance de recourir à tous les moyens dont dispose l'Union européenne pour soutenir les activités de la Cour et encourager davantage d'États à ratifier le Statut de Rome.

Forte des succès enregistrés, la Cour pénale internationale décide d'élargir son « Appel aux avocates africaines »



Session d'information de Bamako, Mali, en présence de Madame la juge vice-présidente de la CPI Fatoumata Dembele Diarra ; Maître Hamadi Karambé ; Monsieur le Professeur Docteur Esteban Peralta Losilla, chef du CSS de la CPI ; Maître Seydou Ibrahim Maïga, représentant de la WILDAF au Mali, août 2010 © ICC-CPI

À l'occasion du 100^e anniversaire de la Journée internationale de la femme, la Cour pénale internationale (CPI) annonce la poursuite de la campagne « Appel aux avocates africaines ». Forte des succès enregistrés durant la première phase, la Cour organisera en 2011 une dizaine d'événements visant à encourager les femmes africaines à s'inscrire sur la liste des personnes autorisées à représenter la partie défenderesse ou des victimes devant la CPI. Pendant toute l'année 2011, la priorité sera donnée aux candidatures d'avocates africaines qualifiées.

Le projet « Appel aux avocates africaines », lancé par le Greffe de la Cour en partenariat avec l'*International Bar Association* en mai 2010, avait pour principal objectif d'encourager les avocates à s'inscrire sur les listes de conseil ou de personnes assistant un conseil. Seules les personnes inscrites sur ces listes sont autorisées à exercer devant la CPI.

Une première analyse de la campagne atteste du vif succès de cette initiative. Au début de la campagne, la liste des conseils ne comptait que 12 femmes africaines, et celle des personnes assistant un conseil n'en comptait que cinq. Après 17 événements organisés dans 16 pays

en seulement sept mois, la liste des conseils, créée et maintenue par le Greffier de la Cour, comprend aujourd’hui 32 femmes africaines, soit 8,1 pour cent des personnes admises sur la liste. Quant à la liste des personnes assistant un conseil, elle compte aujourd’hui 22 femmes africaines, soit 22,22 pour cent des personnes admises sur cette liste. Pour ces deux listes, de nombreuses candidatures de femmes africaines doivent encore être examinées. Bien que certaines candidatures demeurent incomplètes, la réception des informations complémentaires devrait aboutir à l’inscription de plus de femmes sur ces listes.

Outre son objectif principal, la campagne a également fourni une occasion unique de nouer un dialogue avec les communautés juridiques de pays africains. Des juges et des hauts fonctionnaires de la CPI ont prononcé des allocutions de bienvenue devant plus de 1 000 avocats lors des 17 sessions organisées en collaboration avec des associations professionnelles locales et des organisations de la société civile. Les juristes qui ont participé aux sessions ont reçu des informations générales concernant la Cour, les textes juridiques fondamentaux de celle-ci, le Code de conduite professionnelle des conseils exerçant devant elle, ainsi que des informations plus détaillées concernant le processus de demande d’inscription ([Rapport complet sur la campagne 2010 d’« Appel aux avocates africaines »](#)).

La collaboration entre la Cour, l’*International Bar Association* et des associations professionnelles locales, clef du succès de la campagne, se poursuivra en 2011. La campagne est prévue dans trois pays africains qui n’avaient pas été officiellement ciblés jusque-là, à savoir le Cameroun, le Tchad et le Rwanda. En Afrique du Sud et au Kenya, la campagne visera l’organisation de sessions d’information dans des villes autres que celles ciblées en 2010, afin de rendre les sessions plus accessible aux avocates situées dans ces villes. Enfin, la Cour entend également élargir la campagne à des événements régionaux organisés par des associations professionnelles régionales. Par exemple, des événements avec la collaboration de la Société de droit d’Afrique de l’est et de la Société de droit d’Afrique de l’ouest sont envisagés.

Si la campagne tend au premier chef à l’accroissement du nombre d’avocates africaines inscrites sur les listes de la CPI, le renforcement des relations avec la communauté juridique africaine et la réponse aux questions et préoccupations de celle-ci demeurent une priorité pour la Cour. A cette fin, des responsables élus ou des fonctionnaires de la CPI interviendront lors d’évènements régionaux sur la justice internationale ou sur la Cour, organisés par des partenaires dans des pays où la campagne avait déjà été lancée avec succès l’année passée, tels que l’Ouganda, le Nigéria et le Sénégal.

Pour plus d’information sur la campagne, veuillez vous rendre sur [le site de la campagne « Appel aux avocates africaines »](#)

Calendrier

AVRIL 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
4	5	6	7	8	9	10
La CPI accueille la quinzième table ronde de réunion stratégique avec les ONG				Vingtième réunion d’information de la CPI à l’intention du corps diplomatique		
			Comparution initiale programmée pour William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang	Comparution initiale programmée pour Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali		
11	12	13	14	15	16	17
16 ^{ème} session du Comité du Budget et des Finances de l’AEP au siège de la CPI						
Participation du procureur adjoint à la réunion d’experts consacrée à la complémentarité entre le droit international des réfugiés, le droit pénal international et le droit international relatif aux droits de l’homme, organisée par le TPIR et le HCR à Arusha (République-Unie de Tanzanie)			Discours du juge Song, Président de la CPI, sur les prochains défis mondiaux, à la session plénière du <i>World Foresight Forum</i> , à La Haye	Final du concours de procès fictifs (en langue anglaise) au siège de la CPI		
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.